

Bon No: 001126836		1ere Gachée: 13:24 (1)		Date: 13/04/2026		reap260326154512		Zone: TRANSPORT TOI	
Quantité: 7.50 m3		référence commande(2): 01 34 64 98 25							
client: 410110 chantier: 011006		AER EIFFAGE TRAVAUX PUBLI				AGENCE AVION BU00983 TSA97814 62000			
Oiry		06.11.62.80.03 51200 Oiry				M91 8x4 ROUXEL POL			
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE	
13:14				00:00		température: vitesse du vent: validité:		CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure	
PJEXT1A330		EXTRUDE				XF2		CL 0,40	
consistance(7)				Dmax					
S1				20					
ciment(type et classe)				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R						0		C30/37	
appellation commerciale EXTRUDE Dm20 S1 CEM2 330									
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES					ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE	
ECO-PARTICIPATION					EA ISOSPHERE 5140 PRE 5480/4700			NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:									
signature:									

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1